

L'an deux mille dix, le vingt mai, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M-Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M-Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Francine, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents excusés : Mme GALTIER a donné procuration à M. VIALARET
M. FALGERE a donné procuration à M. PELLETIER
Mme TROCELLIER et M. PLOT, absents.

M. VIALARET Martial a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, le jeudi 20 mai. Le vote des subventions était inscrit à l'ordre du jour d'une réunion qui a permis également, à travers les dossiers traités, de faire le point sur l'avancement des chantiers.

En ouverture de cette réunion de travail, Mme LOPEZ a accueilli Mme LAROMIGUIERE, notre nouvelle conseillère générale qui vient de prendre ses fonctions. Celle-ci, très heureuse de venir à Olemps, a assuré l'assemblée de son appui total sur les dossiers qui lui seraient soumis. Elle a également noté que les associations qui demanderaient des subventions n'hésitent pas à la contacter : à ce titre une réunion d'information desdites associations sera à organiser.

DECISIONS POUVOIRS

Mme le Maire a donné lecture des différentes décisions prises depuis la précédente réunion. Il s'agit de cinq décisions, dont quatre ventes de maisons, qui sont tenues à disposition.

SUBVENTIONS 2010

Mme. LOPEZ a présenté en détail les subventions accordées pour l'exercice en cours. Sur sa proposition et selon le travail réalisé en commission, les subventions suivantes ont été attribuées à l'unanimité :

DL20100509

Objet : **Subventions 2010**

« Mme LOPEZ présente en détail les subventions à accorder pour l'exercice en cours. Sur sa proposition et selon le travail réalisé en commission, elle invite l'assemblée municipale à valider la répartition suivante :

Article 657481 :

Bénéficiaire	Subvention exercice 2010
Ecole Privée - Les Grillons	34 606.00 €
Classe découverte - Les Grillons	1 620.00 €

<i>Club Basket</i>	3 000.00 €
<i>Association Familles Rurales</i>	5 800.00 €
<i>Association Anciens Combattants</i>	200.00 €
<i>Association AFR - Section crèche</i>	130 000.00 €
<i>A D M R</i>	1 000.00 €
<i>Club Tennis</i>	1 800.00 €
<i>Club Quilles</i>	1 300.00 €
<i>Club Pétanque</i>	550.00 €
<i>Club Tennis de table</i>	1 200.00 €
<i>Rand'Olemps</i>	300.00 €
<i>Prévention routière</i>	80.00 €
<i>OCCE école élémentaire - Pierre Loubière</i>	3 840.00 €
<i>Judo Olemps 12</i>	700.00 €
<i>Association Foot</i>	3 200.00 €
<i>Association Chasse</i>	300.00 €
<i>Badminton</i>	400.00 €
<i>Association Diocésaine</i>	500.00 €
<i>A P E - Pierre Loubière</i>	850.00 €
<i>Club 3ème Age</i>	900.00 €
<i>OCCE Maternelle - Pierre Loubière</i>	1 500.00 €
<i>Mutuelle du Trésor</i>	23.00 €
<i>Karaté Shotokai Olemps</i>	850.00 €
<i>Club Cyclo Entente</i>	500.00 €
<i>Restau du Cœur</i>	851.00 €
<i>Banque alimentaire</i>	173.00 €
<i>Six faux nez</i>	200.00 €
<i>Provision</i>	15 757.00 €
	212 000.00 €

Article 657482 :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Subvention exceptionnelle exercice 2010</i>
<i>Chasse</i>	855.00 €
<i>Provision</i>	7145.00 €
	8 000.00 €

Mme le Maire précise que le poste « Provisions » permettra de répondre à des dossiers qui sont incomplets à ce jour : il s'agit en l'espèce des subventions pour l'Association La Pergue, VMH, Verlézarts et les Doigts de fées, l'AJO et Olemps Sourire. Quant au club de Gym – Danse, suite aux travaux engagés par la mairie pour les vestiaires, cette association n'a pas sollicité de subvention pour cette année.

Elle ajoute que la provision permettra d'aider les associations qui assureraient des formations d'éducateurs.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale, à l'unanimité, entérine les propositions ainsi présentées. »

Au titre des subventions dites exceptionnelles, 8 000 € sont votés : 855 € (correspondants au montant des fournitures engagées pour les travaux du local de Lagarrigue) seront prélevés sur ce crédit et accordés à la Sté de Chasse.

Il est également précisé que la provision permettra d'aider les associations qui assureraient des formations d'éducateurs.

Dans la foulée l'assemblée municipale a autorisé Mme le Maire à signer les avenants à intervenir aux conventions signées respectivement avec Les Grillons et l'association Familles Rurales, pour le fonctionnement de la crèche.

Les Grillons : avenant

DL20100505

Objet : Ecole les Grillons – autorisation signature avenant n° 7

« Mme LOPEZ S. expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de signer un avenant à la convention initiale signée avec les responsables de l'école Les Grillons.

Cet avenant a pour but de revoir le montant de la participation pour l'année 2010, le calcul étant basé sur le coût d'un élève du primaire et du coût d'un élève de la maternelle à l'école publique (100 %), pour les élèves de l'école Les Grillons domiciliés sur la commune.

La commission des Finances a donné un avis favorable à cette proposition.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant à intervenir. »

Association familles rurales : avenant

DL20100504

Objet : Association Familles Rurales – autorisation signature avenant n° 3

« Mme LOPEZ S. expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de signer un avenant n° 3 à la convention avec l'association Familles Rurales.

Cet avenant fixera le montant de la participation actualisée à verser pour l'exercice 2010.

La commission des Finances a donné un avis favorable à cette proposition.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cet avenant. »

SIGNATURE DE MARCHES

M. LAVAL a rapporté ce dossier. Faisant état de l'avancement des travaux, et sur sa proposition, le conseil, toujours à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, suite aux consultations engagées pour les travaux de viabilité (VRD et éclairage) du lotissement Le Couchant et pour la construction du terrain de sport. Deux chantiers qui vont donc prochainement s'ouvrir.

Mme LOPEZ a précisé qu'elle venait de signer ce jour l'arrêté portant autorisation du lotissement le Couchant.

Concernant ce lotissement, toujours sur proposition de M. LAVAL, le conseil a autorisé Mme le Maire à signer un avenant actualisant les honoraires du maître d'œuvre qui pilotera les travaux de jonction du réseau assainissement vers le collecteur général.

Lotissement Le Couchant : travaux VRD et éclairage

DL20100501

Objet : Lotissement « Le Couchant » : Signature de marchés

« M. LAVAL expose aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue de retenir les entreprises qui réaliseraient les travaux de viabilité du lotissement « Le Couchant ». La consultation, qui s'est déroulée du 15 avril au 6 mai courant, portait sur 4 lots à savoir :

Lot n° 1 : Ouvrage de rétention et réseau raccordement eaux pluviales
Lot n° 2 : V.R.D.
Lot n° 3 : Eclairage public
Lot n° 4 : Electricité

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 mai, après avoir pris connaissance des rapports d'analyse dressés par le maître d'œuvre a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Entreprise FELGINES - pour un montant de 136 000.00 € HT
Lot n° 2 : Entreprise COSTES - pour un montant de 298 494.00 € HT
Lot n° 3 : Entreprise SPIE - pour un montant de 20 370.35 € HT
Lot n° 4 : Entreprise SPIE - pour un montant de 23 692.80 € HT

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec les entreprises susvisées les marchés à intervenir. »

Lotissement Le Couchant : Honoraires géomètre

DL20100502

Objet : **Lotissement « Le Couchant » : Honoraires géomètre – avenant n° 2**

« M. LAVAL expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de signer un avenant avec le géomètre qui exerce la mission de maîtrise d'œuvre sur le lotissement « Le Couchant ».

Il précise que par avenant n° 1 a été officialisée l'absorption de Michel GOMBERT par la Société LBP Etudes et Conseil.

Par avenant n° 2, il convient, comme précisé dans le CCAP du marché de maîtrise d'œuvre (pages 8 et 9), d'actualiser le forfait provisoire en forfait définitif. Le présent avenant stipule également qu'une partie des travaux de viabilité (rétention et évacuation des eaux pluviales) sera imputée pour partie sur le budget général et pour partie sur le budget annexe du Couchant, au prorata des volumes liés aux opérations du lotissement et des opérations annexes et sur la base d'un décompte qui sera établi par l'homme de l'art.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n° 2 tel que présenté. »

Construction terrain de sport

DL20100503

Objet : **Terrain de foot - Signature de marchés**

« M. LAVAL expose aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue de retenir les entreprises qui réaliseraient les travaux de construction du terrain de sport. La consultation, qui s'est déroulée du 15 avril au 6 mai courant, portait sur 2 lots comportant chacun une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Lot n° 1 : Réalisation d'un terrain de football en gazon naturel et son annexe
Tranche ferme : Réalisation d'un terrain de grand jeu.
Tranche conditionnelle : Terrain annexe

Lot n° 2 : Eclairage
Tranche ferme : Eclairage du terrain de grand jeu
Tranche conditionnelle : Eclairage terrain annexe

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 mai, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse présenté par le maître a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Tranches ferme et conditionnelle : Entreprise ISS (265 081,64 € + 35 938.60 € HT)
Lot n° 2 : Tranches ferme et conditionnelle : Entreprise FORCLUM (71 446.72 € + 11 231.30 € HT).

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Madame le Maire à signer avec les entreprises susvisées les marchés à intervenir. »

SIGNATURE DE CONVENTIONS

M. AZAM a invité les élus à autoriser Mme le Maire à signer diverses conventions. A l'unanimité un accord a été donné afin qu'elle signe une convention avec le Syndicat Montbazens Rignac, au sujet de l'alimentation en eau du lotissement communal, une convention avec la Communauté d'agglomération du Grand Rodez prorogeant d'un an la convention sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Une 3^{ème} convention – à signer avec la Société Aveyron Logement - validera le principe d'incorporer dès la fin des travaux les voies et espaces libres du Village Séniors.

Syndicat Montbazens Rignac : convention

DL20100508

Objet : **Lotissement « le Couchant »**

Signature convention avec Syndicat Montbazens-Rignac
Autorisation de raccordement au réseau public d'eau potable

« M. AZAM expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de viabilité du lotissement « Le Couchant », il y a lieu de signer avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Montbazens-Rignac une convention.

Celle-ci fixe notamment les prescriptions techniques qu'il y a lieu de respecter dans le cadre des travaux à réaliser et au terme desquels il est précisé que le syndicat exploitera et entretiendra les canalisations à construire qui seront incorporées au réseau syndical.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention susvisée.

Communauté d'agglomération du Grand Rodez : convention (OPAH-RU)

DL20100506

Objet : **Convention OPAH – RU - Avenant n° 4 de prorogation**

« M. AZAM expose aux membres du Conseil Municipal que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH – RU) arrive à son terme le 30 juin prochain. Suite à un avis favorable de l'Etat, la signature d'un avenant N° 4 à la convention initiale permettrait la prorogation d'un an de celle-ci.

La Municipalité a donné un avis favorable à cette reconduction.

Le Conseil de Communauté sera invité à valider cette proposition le 22 juin prochain.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prorogation de la convention OPAH – RU jusqu'au 30 juin 2011 et à autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 4 correspondant, étant précisé que la convention du 29 juin 2005, ses avenants 1,2 et 3 sont inchangés. »

Village Seniors : Convention Aveyron Logement

DL20100507

Objet : **Convention Aveyron Logement – Village Séniors**

« M. AZAM expose aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée à incorporer dès la fin des travaux et sous réserve de leur bonne exécution, les voies, réseaux et espaces libres du Village Séniors que va réaliser la Société Aveyron Logement.

Pour cela, il convient d'officialiser ce principe par une convention, signée par les deux parties.

Lecture de celle-ci ayant été faite et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Madame le Maire à signer la convention susvisée. »

ADJOINT

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait acté la démission, pour raisons familiales, de M. SERIEYS de son poste d'adjoint. M. VIALARET s'est proposé pour assurer la fonction d'adjoint en charge de l'environnement, tout en gardant sa délégation auprès du monde

associatif. Après avoir validé le nombre d'adjoints, qui passe donc de 5 à 6, sur proposition de Mme LOPEZ et après vote à bulletin secret, M. VIALARET a été élu, à l'unanimité, au poste de 6^{ème} adjoint.

DL20100510

Objet : **Nombre d'adjoints**

« Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 26 mars dernier et suite à la démission de M. Dominique SERIEYS, de son poste d'adjoint, le nombre d'adjoint a été porté de 6 à 5.

M. Martial VIALARET ayant fait savoir qu'il postulait afin d'assurer la fonction d'adjoint, en charge de l'Environnement, il convient de fixer en préambule le nombre d'adjoints, en le portant de 5 à 6, soit 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ainsi qu'en dispose l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales

Sur sa proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de porter à 6, le nombre d'adjoints. »

DL20100511

Objet : **Elections du 6^{ème} adjoint**

« Mme le Maire expose qu'il y a lieu de procéder, compte tenu de la délibération précédente et de la candidature de M. Martial VIALARET, à l'élection d'un sixième adjoint.

Après avoir fait appel à d'autres candidatures et en l'absence de réponse positive elle invite les membres du conseil municipal à procéder au vote, à bulletin secret.

Le vote donne le résultat suivant :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	21
A déduite bulletin litigieux	0
Bulletin Blanc	1
Ont obtenu :	
M. Martial VIALARET	20

M. Martial VIALARET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à été proclamé élu et de ce fait il n'est plus conseiller municipal délégué »

DL20100512

Objet : **Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au maire et Conseiller Municipal délégué**

« Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal leur délibération en date du 26 mars 2010, fixant l'enveloppe maximale annuelle des indemnités de fonction des élus pour notre commune ainsi que la répartition de ces indemnités.

Faisant suite à l'élection de M. Martial VIALARET, au poste de 6^{ème} adjoint, Mme Le maire propose la répartition suivante des indemnités :

Ainsi, l'enveloppe maximale annuelle des indemnités de fonction des élus que la commune d'Olemps peut mettre en place est la suivante :

- Maire :	43% de l'indice brut 1015, soit :	19 518.01 €
- 6 Adjoints :	16.50% de l'indice brut 1015, soit :	44 936.82 €

Le crédit global des indemnités de fonction est donc de : 64 454.83 €

Le tableau de répartition des indemnités de fonctions proposé est le suivant :

Elus et fonctions	Montant de l'indemnité
Madame le Maire : Sylvie LOPEZ	19 518.01 €

<i>Adjoints au Maire:</i>	
▪ Francis LAVAL	7 489.47 €
▪ Francis AZAM	7 489.47 €
▪ Danièle KAYA-VAUR	7 489.47 €
▪ Aurore VAYSETTES	7 489.47 €
▪ Francine TEISSIER	7 489.47 €
▪ Martial VIALARET	7 489.47 €
TOTAL	64 454.83 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve telle que présentée la répartition des indemnités de fonction des élus qui seront versées à compter du 1 juin 2010».

DENOMINATION DE RUES

Sur proposition d'éléments étudiés en commission, le conseil municipal a décidé de compléter la dénomination de certaines rues. C'est ainsi qu'en complément aux désignations préalablement faites :

- Une rue a été baptisée « Rue Cugnot », sur le parc d'activités de Malan.
- A la Mouline, une section de voie prêtait à confusion, certains riverains l'ayant unilatéralement dénommée route de Cassagnettes. La portion de voie qui part du « carrefour Roaldès », à la Mouline, vers l'entrée d'Olemps (giratoire) a été dénommée « Route de Fonsalade » : une numérotation sera mise en place.

QUESTIONS DIVERSES

M. SERIEYS s'est fait l'écho d'une proposition étudiée en commission. L'assemblée municipale a validé le principe d'organiser une soirée vélo, à Olemps, le 4 juin prochain. Nous aurons l'occasion d'en reparler très bientôt. D'ores et déjà reprenez cette date : le 4 juin à 19h, vous sera proposée une balade à vélo à travers la commune. A l'issue de celle-ci et avant de partager le pot de l'amitié, vous pourrez vous essayer à la conduite de vélos électriques !

En l'absence d'autres questions, la séance était levée et s'engageait une discussion avec le public présent.